

# Janôt Banban et lè trâi voleu : (suite)

Autor(en): **C.C.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186351>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**L'assemblée populaire du 1<sup>er</sup> Mars.****Opinions de la presse lausannoise.***La publication.*

GAZETTE. — A 4 heures du soir des affiches convoquaient la population pour 7 1/2 h. du soir à la Grenette et à 7 heures les tambours battaient le rappel.

FEUILLE D'AVIS. — Hier après midi, un employé des pompes funèbres accompagné de quelque tambours, publiait l'annonce d'une assemblée populaire pour le même soir.

REVUE. — C'était très bruyant. De 2 heures à 7 h. et demie une escouade de tambours commandée par M. Peytrequin, notre excellent tambour-major, réveillait chez tous les enfants un désir très-vif de cultiver l'instrument dont les *ra* et les *fla* accompagnaient la lecture de la convocation sortie des presses de la *Gazette*. Inutile de dire que ces vellétés musicales, inconciliables avec la paix et la tranquillité des ménages ont fortement agacé les pères de famille, ce qui explique peut-être leur absence à la manifestation du soir.

*Les chiffres.*

ESTAFETTE. — La foule est grande; on peut l'évaluer au bas mot à 2000 personnes....

FEUILLE D'AVIS. — .... L'état-major de la démonstration prenait place sur la galerie qui devait servir de tribune et semblait se demander avec une certaine inquiétude si l'assistance resterait aussi maigre.

GAZETTE. — Dès 7 1/2 h. une foule de citoyens que nous évaluons à 2000 personnes environ se massait sous la Grenette.

NOUVELLISTE. — Rapidement mais tardivement convoquée, l'assemblée populaire de la Grenette, n'en avait pas moins réuni une foule considérable de citoyens, (nous l'avons entendu évaluer à 2000), sans distinction de parti ou de condition.

REVUE. — A 7 1/2 h. nous sommes au poste sur la Riponne. Il y a extrêmement peu de monde: une troupe de gamins, deux ou trois dames; quelques falots insuffisants jettent des leurs douteuses; c'est à peine si l'on se voit.... L'opinion générale, est qu'il y avait au maximum 500 personnes. Quant aux manifestants, on peut dire qu'ils étaient 100 à 150.

*Les discours. La votation.*

GAZETTE. — ... Après ces discours, tous écoutés dans le plus religieux silence, le président invite l'assemblée à déclarer si elle adopte les résolutions qui lui ont été proposées, etc.... L'assemblée vote à mains levées, et unanime, se prononce pour l'adoption des résolutions. Aucune protestation ne se produit.

FEUILLE D'AVIS. — ... Nous n'avons absolument rien pu entendre de ces discours... La résolution proposée à l'assemblée a été votée par elle malgré quelques énergiques *non*, etc.... En somme, la manifestation s'est faite avec calme, même un peu trop pour une manifestation populaire, car les bravos semblaient être commandés par un chef de claqué placé sur la tribune, d'où il faisait signe au bon moment.

ESTAFETTE. — .. Après ces discours, tous écoutés dans le plus religieux silence, la foule unanime acclame les résolutions qui lui sont soumises.... Cette manifestation que pas un bruit discordant n'a troublé, et les résolutions votées, montrent clairement quel est le sentiment de la population de Lausanne sur la question du jour.

NOUVELLISTE. — Les résolutions proposées sont votées des deux mains, avec des acclamations répétées et enthousiastes.... La manifestation de Lausanne a été digne, correcte; tout s'est passé dans l'ordre le plus complet.

REVUE. — ... Il se fait alors une sorte de votation, à laquelle nous n'avons rien compris. M. Lochman, prie les citoyens qui adhèrent aux résolutions, de lever la main. L'éclairage est si défectueux que nous ne voyons rien. Le président n'indique pas le résultat; et il n'y a pas de contre-épreuve; d'ailleurs il fait froid, et il est désagréable de sortir les mains de ses poches, quand on est là jilé, depuis plus d'une demi-heure, à entendre des discours médiocrement intéressants et excessivement peu réchauffants.

*Le cortège.*

GAZETTE.... Aussitôt le cortège s'organise, tambours et musique en tête pour se rendre en témoignage de sympathie et d'estime au domicile de M. le président du Grand Conseil, Berdez. Des flambeaux s'allument, et, toujours avec le calme, la dignité qui a été le caractère distinctif du motif de cette imposante manifestation, la foule des citoyens se forme un rang serré, etc.... Le cortège s'arrête devant la demeure de M. Berdez. La musique joue le *Rufst du mein Vaterland* dont les accents patriotiques sont accueillis aux acclamations prolongées de: « Vive Berdez! »

Puis le cortège se reforme et, après avoir traversé la rue de Bourg et être revenu sur St-François, la foule se disperse en répétant encore: Vive le canton de Vaud! Vive Berdez!

REVUE. — Un petit cortège se forme. Une douzaine de torches de résine portées par des jeunes garçons et des portefaix se met en tête avec l'Union instrumentale. On descend à la rue du Midi. Là un corryphée prend courageusement l'initiative et crie par quatre fois: Vive Berdez! Une cinquième à peu près du public réuni fait chorus. Cela est si maigre que M. Berdez se dispense de paraître au balcon pour recevoir ces hommages. On nous affirme d'ailleurs que pendant ce temps, M. Berdez est au théâtre où il écoute les couplets de la *Timbale d'argent*.

Quant tout est fini, les curieux se dispersent et les hommes de la *Gazette* vont boire quelques bonnes bouteilles.

*Les conclusions.*

GAZETTE. Cette manifestation que pas un cri n'a troublée et les résolutions votées à la Grenette, montrent clairement quel est le sentiment de la population de Lausanne sur la question du jour.

FEUILLE D'AVIS. Tous les discours peuvent se résumer en un développement plus ou moins éloquent de la nécessité qu'il y a à ce que le Canton de Vaud soit représenté au Conseil fédéral. Nous avouons n'avoir pas entendu un argument qui ait pu nous rallier à cette idée, etc.

NOUVELLISTE. — La manifestation a brillamment et complètement réussi et il ne peut rester aucun doute sur sa portée.

**Janôt Banban et lè tràï volen.***(Suinta)*

Ma fâi, coumeint bin vo peinsâ  
 Janôt Banban n'a rin trovâ,  
 Et revint avau tot ein nadze  
 Ein djureint po passâ sa radze.  
 Mà cein fe bin autro guignon  
 Quand avau ne retrovâ nion.  
 L'eut bio criâ l'homo, se n'ano,  
 Grimpâ tant qu'âo coutset d'on tsâno,  
 Po tatsi dè lè découvri,  
 Ne ve pas iô l'aviont teri.  
 Sè dese: m'a robâ ma bête,  
 Diabe l'âi cassâ pi la tête!  
 Et tot capot, ye redècheint,  
 Tracè pe liein ein sospireint,  
 Quand l'ôût prés d'on bosson dè vernâ  
 Yô sè trovavè 'na citerna  
 Dzemotâ cauquon. Sè peinsâ:

Faut savâi que l'est! Et l'ai va.  
 C'étaï ne n'omo que pliorâvè  
 Et dâo tant que sè lameintâvè  
 Traisâi sè cheveux pè bliosset.  
 — Oh! mon satset! Oh! mon satset!  
 Tchurlâve-te. Nion ne pâo m'ôurè!  
 (C'étaï lo troisiémo pandoure  
 Que fasâi tant dè cé brelan  
 Por atteri noutron Banban.)  
 — Qu'ai-vo, mon pourr'ami, po dinsè  
 Vo lameintâ solet per inse?  
 Se lo bravo Janôt lâi dit,  
 Kâ l'autro l'ai fasâi pedi  
 — « Y'é que portâvo tsi mon maitrè  
 Dix millè francs qu'è volliu mettrè  
 Déssus lo bord dè cé mouret,  
 Po mè repreindre on momenet.  
 Et faut-te pas, quinna misère!  
 Que quand lè z'é posâ, 'na pierre  
 Ao fond a fé lo betetiu  
 Et tot me n'ardzeint a sédiu.  
 Ora, ne sé pas que faut fére,  
 Su sù d'avâi me n'estrivière  
 Kâ l'édhie qu'est dein lo fin fond  
 A bin qatro pi dè prévond  
 Et n'ouso pas l'ai mè décheindrè!  
 Oh! crâo bin que mè vé mè peindre  
 Se ne pu pas ravâi mon sa.  
 Te possiblio! dein quin état  
 Onna brava dzein sè pâo vairè,  
 Kâ mon maitrè mè vâo pas crairè.  
 Baillèré bin dou ceints z'étius  
 A n'on gaillâ prâo resolu  
 Po m'allâ raveintâ cllia somma! »  
 Et sè tapâvè su l'estoma...  
 Quand lo Janôt Banban ôt cein  
 Ye sè dit: millè francs d'ardzeint,  
 Cein vaut bin l'ano' et la tchevretta  
 Et y' a dè quiet bâirè quartetta.  
 Quatro pi! mâ qu'est-te que l'est  
 Cein va justo tant qu'âo tétet!  
 Bah! faut profitâ dè l'aubaina  
 On n'a rein sein on pou dè paina.

(La fin deçando que vint.)

C. C. D.

#### Boutades.

En police correctionnelle :

On amène un grand gaillard ayant déjà subi 5 ou 6 condamnations. Au moment où l'on appelle sa cause, il dit au président :

« Monsieur, mon avocat étant indisposé, je demande la remise à huitaine.

— Mais, dit le président, vous avez été pris en flagrant délit, la main dans le gousset du plaignant. Que pourrait dire votre avocat pour vous défendre ?

— Justement, mon président, je serai curieux de l'entendre.

Madame B..., qui n'est plus de la première jeu-

nesse, a cependant conservé des habitudes de coquetterie, qui jurent avec son âge. Hier elle disait en minaudant, à l'une de ses amies :

— Croiriez-vous que, ce matin, mon coiffeur a mis trois quarts d'heure à me créper les cheveux.

Son amie lui répondit d'un air malicieux :

— Mais, vous pouviez fort bien vous aller promener pendant ce temps-là.

Nous lisons dans un prospectus, relatif à l'emploi d'un biberon nouveau modèle :

« Lorsque l'enfant a fini de téter, il faut le dévisser soigneusement et le mettre dans un endroit frais, par exemple sous le goulot d'une fontaine.

Le conseil est vraiment terrible, si la nourrice vient à confondre l'enfant avec le biberon.

Un enterrement, auquel assistait un nombreux cortège, passait sur St-François, par une pluie battante. Deux femmes s'arrêtent, et regardent.

— Un bel enterrement ! fait l'une.

— Oui, répond l'autre ; mais par un temps pareil, ça enlève tout le plaisir.

**Récréation.** — Réponse au problème précédent. Une des filles avait 5 œufs et l'autre 7. — La prime est échue à M. Peyrollaz, à Chexbres.

J'ai 2 coupes. Lorsque je met 8 francs dans l'une, la valeur de celle-ci est égale à la moitié de la valeur de la 2<sup>me</sup>. Si au contraire je mets les 8 francs dans la 2<sup>me</sup>, celle-ci devient d'une valeur triple de la valeur de la 1<sup>re</sup>. — Quelle est la valeur de chaque coupe ?

Prime : Un petit couteau... pour le perdre.

**THÉÂTRE.** Demain, 5 mars, à 7 1/4 h. **L'Ami Fritz**, comédie en trois actes. — *La Timbale d'Argent*, opéra-bouffe.

Depuis plusieurs années déjà, nous avons eu le regret de devoir refuser toutes les annonces qui nous ont été envoyées, le format de notre journal n'en comportant pas l'insertion. Les demandes se répétant néanmoins chaque semaine, et dans le but de satisfaire au désir exprimé par de nombreuses personnes, nous ajouterons au *Conteur* à partir du prochain numéro, un supplément destiné aux annonces, qui contiendra chaque fois que la place le permettra quelque variété intéressante.

Le *Conteur* étant aujourd'hui très répandu dans les villes et les campagnes de la Suisse romande, lu dans la généralité des familles, dans tous les cercles, cafés et autres établissements publics, les annonces y recevront une publicité étendue et auront l'avantage de rester huit jours en lecture. — Elles seront reçues aux adresses suivantes :

Magasin de papeterie L. MONNET, rue Pépinet.

Agence de change J. GUILLOUD, rue Pépinet.

Imprimerie HOWARD GUILLOUD et Cie, Place Saint-Laurent.

L. MONNET,

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C<sup>ie</sup>